

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 10 décembre 2021

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 03/12/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 9	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Vera BLAGÉVA, Aurore HUGEL
	Secrétaire de séance: Carole VERGÉ

Objet: Avis sur le projet de renouvellement du parc éolien de Roquetaillade-et-Conilhac - DE_2021_60

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique concernant le projet de renouvellement du parc éolien de Roquetaillade-et-Conilhac se tiendra entre le 15 décembre 2021 et le 26 janvier 2022.

Ce projet consiste au renouvellement du parc existant avec de nouvelles éoliennes plus performantes sur le plan électrique et technologique (remplacement des 28 éoliennes actuelles par 13 ou 11 nouvelles éoliennes, selon la variante choisie). Il permettra l'optimisation d'un site déjà inscrit dans le paysage et déjà accepté par la population locale.

Le Conseil Municipal d'Antugnac est appelé à donner son avis sur ce projet.

CONSIDERANT que le projet susvisé ne présente que de très faibles nuisances pour les habitants d'Antugnac (nuisances visuelles)

CONSIDERANT que le projet susvisé a pour objectif l'amélioration d'une installation déjà existante

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après avoir délibéré, DECIDE :

DE DONNER un avis favorable au projet précité

D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___